



N° 16-85 · Septembre 2004

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPES EN VENDÉE

Fin 2001, plus de 1000 enfants ont été accueillis ou suivis par les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en Vendée. Près des neuf dixièmes d'entre eux présentent une atteinte mentale comme déficience principale et un sur dix une déficience motrice ou sensorielle. Les enfants atteints de déficiences intellectuelles sont accueillis à 78% en établissements pour déficients mentaux. Un enfant handicapé de Vendée sur sept est pris en charge dans des structures situées en dehors du département, essentiellement dû à l'absence de certaines structures spécialisées. Un enfant ou adolescent sur sept a quitté sa structure d'accueil au cours de l'année 2001.

Au cours des huit dernières années, en Pays de la Loire, le taux d'équipement global en lits d'enfants handicapés pour 1000 jeunes de moins de vingt ans est passé de 8,0 à 9,1. En Vendée, il est passé de 5,46 à 7,27. Le nombre de lits pour déficients mentaux a baissé de 11% dans le département tandis que le nombre de places en services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD) augmentait de 42%.

Le développement de ces services s'est généralisé en France : alors que les SESSAD représentaient en 1985 moins de 4% de la capacité totale des établissements et services médico-sociaux en

faveur des enfants et adolescents handicapés, ils en représentaient plus de 14% en 1998, le nombre d'enfants suivis par ces services ayant quadruplé sur la période.

Fin 2002, le nombre de lits financés en Vendée est de 704 (contre 702 fin 2001). Au cours de l'année 2002, 35 places supplémentaires en services de soins à domicile et d'éducation spéciale étaient financées.

Début 2002, le taux d'équipement global en lits et places d'enfants handicapés pour 1000 jeunes de moins de vingt ans est le plus élevé en Maine-et-Loire et le plus faible en Vendée.

Lits et places financés	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Déficients mentaux	1 116	1 124	367	663	618	3 888
Polyhandicapés	166	30	26	43	31	296
Troubles du comportement	222	434		51	48	755
Handicapés moteurs	276	45		50	(1)	371
Déficients sensoriels	394	225			(1)	619
Nombre de places en SESSAD	607	302	143	246	271	1 569
Taux d'équipement global en lits-places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	9,43	11,05	8,04	7,86	7,27	9,10

Source : STATISS 2003 – DRASS Lits, places financés au 01.01.2002

(1) Faute d'établissements spécialisés, les enfants souffrant de déficiences motrices ou sensorielles sont suivis en SESSAD.

Les enfants et adolescents handicapés pris en charge ont fait l'objet d'une orientation par la Commission départementale d'éducation spéciale (CDES). Cette commission apprécie pour chaque enfant l'importance du handicap et les mesures appropriées, en particulier l'orientation vers un établissement ou un service spécialisé. En Vendée, 69 enfants ont au moins 20 ans. La plupart de ces jeunes adultes sont en attente d'un

placement en établissement pour adultes handicapés : centre d'aide par le travail, maison d'accueil spécialisée... 57 d'entre eux sont maintenus en établissement au titre de l'amendement Creton : 23 ont 20 ans, 19 ont 21 ans, 9 ont 22 ans et 6 ont plus de 22 ans. Parmi les douze autres enfants d'au moins 20 ans ne bénéficiant pas de l'amendement Creton, huit sont dans leur vingt et unième année.

Les 57 enfants maintenus en établissement au titre de l'amendement Creton sont tous pris en charge dans les établissements pour déficients mentaux du département ; leur répartition par déficience est la suivante :

Type d'établissement	Déficients intellectuels	Déficients du psychisme	Déficients moteurs	Plurihandicapés	Total
Etablissements pour déficients mentaux	48	5	1	3	57

Source : enquête ES - enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001 maintenus en établissements de Vendée au titre de l'amendement Creton

Une forte majorité de garçons en institut de rééducation

La répartition par âge des enfants présents varie selon le type d'établissement ou de service et son activité :

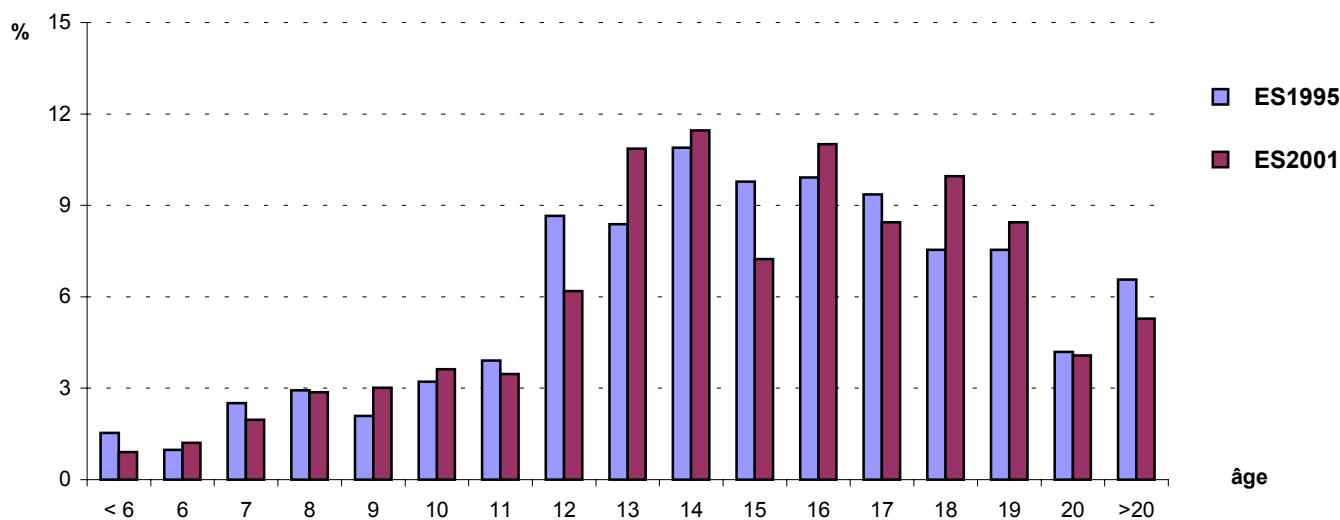
Type d'établissement	0 à 6 ans	7 à 14 ans	15 à 19 ans	20 ans et plus	Ensemble
Etablissements pour déficients mentaux	14	288	299	62	663
Etablissements pour polyhandicapés		8	6		14
Instituts de rééducation		47	1		48
Services éducation et soins à domicile	74	186	28	7	295
Ensemble	88	529	334	69	1020

Source : enquête ES - enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001 dans les structures de Vendée

Les SESSAD ont été créés à partir de 1970 pour éviter le placement systématique en institution des jeunes enfants pouvant bénéficier d'actions de soins et d'éducation spécialisée à domicile. Leur action est orientée, selon les âges, vers la prise en charge précoce, de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant. Depuis quelques années, l'action est de plus en plus orientée vers le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie. C'est donc naturellement pour ces services que la proportion d'enfants de 0 à 6 ans est la plus forte :

un quart des enfants suivis. Dans les établissements pour déficients mentaux, la proportion d'enfants de 16 à 19 ans a augmenté de quatre points par rapport à l'enquête de 1995, passant de 34% à 38% (cf. graphique ci-dessous).

Tous établissements et services confondus, on compte 64% de garçons, soit 17 garçons pour 10 filles. Cette proportion était inférieure à 60% en 1995. Elle est sensiblement la même en établissement pour déficients mentaux et en SESSAD. Elle est la plus élevée dans l'institut de rééducation « l'Alouette » (seule structure de ce type en Vendée) : 92% de garçons.



Pour 4% des enfants, les parents ne résident pas dans le département

45 enfants (soit 4%) ne sont pas originaires de Vendée. Pour 29 enfants, les parents résident dans les autres départements de la région : 19 en Loire-Atlantique et 10 en

Maine-et-Loire. Pour 16 enfants (dont 7 dans les Deux-Sèvres), les parents résident en dehors de la région.

Hébergement et domicile des parents	Domicile des parents en Vendée	Logés chez les parents	Hébergés en internat	En famille d'accueil
Etablissements pour déficients mentaux	94 %	72 %	25 %	3 %
Etablissements pour polyhandicapés	79 %	100 %	-	-
Instituts de rééducation	100 %	-	100 %	-
Services éducation et soins à domicile	98 %	96 %	1 %	3 %

Source : enquête ES - enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001 dans les structures de Vendée

Un enfant sur sept est pris en charge dans des structures situées en dehors du département

Sur les 1141 enfants dont les parents résident en Vendée, 166 (soit un sur sept) sont pris en charge par des structures situées en dehors du département.

Pour 61% d'entre eux (102 enfants), il s'agit de structures spécialisées absentes de Vendée : établissements pour handicapés moteurs et pour déficients sensoriels.

Pour 52 enfants, les structures d'accueil non vendéennes sont situées en dehors de la région, et localisées principalement en Poitou-Charentes (25 enfants).

81% des enfants de Vendée pris en charge en dehors de la région ont entre 11 et 19 ans, et les trois quarts d'entre eux sont hébergés en internat. 29% souffrent de déficiences motrices, 22% de déficiences auditives et 20% de déficiences du psychisme.

Plus des quatre cinquièmes sont scolarisés (en majorité à temps plein dans l'établissement d'éducation spécialisée) ; 23% d'entre eux suivent une classe de primaire et 25% sont en classe de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou centre de formation d'apprentis.

Type d'établissement	Vendée	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Poitou-Charentes	Autres	Total
Etablissements pour déficients mentaux	606	4	12	7	1	630
Etablissements pour polyhandicapés	31	2	1	1		35
Instituts de rééducation	48		10	4	2	64
Etablissements pour handicapés moteurs		19		4	18	41
Etablissements pour déficients sensoriels		47	4	6	4	61
Services éducation et soins à domicile	290	13	2	3	2	310
Total	975	85	29	25	27	1141

Source : enquête ES - enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001 dont les parents résident en Vendée

Lecture : 47 enfants dont les parents résident en Vendée sont pris en charge dans des établissements pour déficients sensoriels de Loire-Atlantique

Une prise en charge en adéquation avec la mission des établissements

Au 31 décembre 2001, 86% des enfants présentent une atteinte mentale comme déficience principale (73% une déficience intellectuelle et 13% une déficience du psychisme). Les autres souffrent d'une déficience motrice ou sensorielle (10%). Les enfants polyhandicapés sont moins nombreux (1%) : ils associent une déficience mentale grave à une déficience motrice importante, entraînant une restriction extrême de leur autonomie.

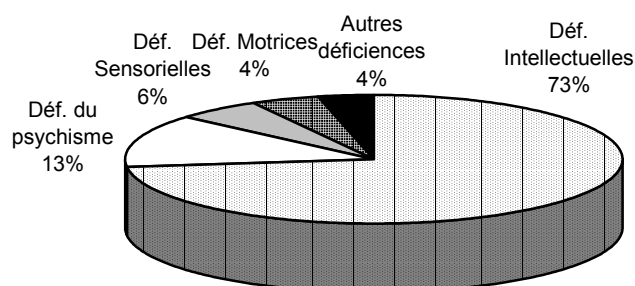
Les pathologies et origines des déficiences ont été renseignées pour 53% des enfants ; en premier lieu est citée la psychose infantile, puis la trisomie et autres aberrations chromosomiques, puis les accidents périnataux.

La mission des établissements est bien respectée : les enfants atteints de déficiences intellectuelles sont accueillis à 78% en établissements pour déficients mentaux, les autres étant suivis en SESSAD ; les enfants et adolescents atteints de déficiences du psychisme sont pris en charge dans des établissements pour déficients mentaux (45%) ou en instituts de rééducation (35%) .

Faute d'établissements spécialisés, les enfants souffrant de déficiences visuelles, auditives ou motrices sont suivis en SESSAD.

Les déficiences motrices les plus fréquentes sont celles d'une absence ou déficit de la mobilité des deux membres inférieurs (13 enfants sur 43), ou des membres supérieur et inférieur homolatéraux (14 enfants).

86% des enfants atteints de plurihandicap (c'est à dire atteints de plusieurs déficiences de même gravité) sont pris en charge dans les établissements pour déficients mentaux.



Quatre enfants sur cinq sont scolarisés

21% des enfants ne sont pas scolarisés ; plus des quatre cinquièmes d'entre eux souffrent de déficiences intellectuelles.

42% des enfants sont scolarisés à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale. Dans les établissements pour déficients mentaux, 29% des enfants scolarisés fréquentent une unité pédagogique d'intégration (UPI), 35% une classe de primaire et 29% une classe

d'intégration scolaire (CLIS).

Les autres enfants sont scolarisés à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Education Nationale ; la grande majorité d'entre eux sont accompagnés par un SESSAD. 30% des enfants sont alors scolarisés dans des classes de l'enseignement pré-élémentaire, 23% dans des classes d'intégration scolaire et 25% dans des classes du primaire.

100 enfants ont quitté leur établissement d'éducation spéciale au cours de l'année 2001

Au cours de l'année 2001, 100 enfants ou adolescents ont quitté leur structure d'accueil (hors SESSAD), ce qui représente un taux de sortie d'établissement d'éducation spéciale de 14%. L'âge moyen de sortie est de 17,7 ans. L'orientation à la sortie varie selon l'âge et le type d'établissement :

- parmi les 57 enfants de moins de 20 ans sortis des structures en 2001, l'activité à la sortie a été déclarée pour 48 d'entre eux : le tiers des enfants est resté en établissements pour enfants handicapés.
- parmi les 43 enfants sortants de 20 ans et plus sortis des structures en 2001, l'activité à la sortie a été déclarée pour 40 d'entre eux : 15 enfants ont eu à la sortie une activité à caractère professionnel en Centre d'Aide par le Travail.

Etablissement d'origine	Etablissements pour déficients mentaux		Instituts de rééducation
	moins de 20 ans	20 ans et plus	moins de 20 ans
Sortie vers :			
Etablissements Education Nationale	2		3
Etablissement spécialisé pour enfants handicapés	15	2	1
SESSAD	7	1	
CAT	1	15	
Atelier protégé		3	
Attente de placement en CAT ou atelier protégé			
Emploi	6	4	
Demandeur d'emploi	3	5	
Formation ou stage	1	2	
hospitalisation		3	2
Foyer occupationnel		3	
Maison d'accueil spécialisé			
Attente de placement en foyer occupationnel ou MAS			
Autre ou décès	7	2	
Ensemble	42	40	6

Source : enquête ES - enfants et adolescents sortants des structures de Vendée au cours de l'année 2001

Lecture : parmi les 42 enfants de moins de 20 ans sortant d'établissements pour déficients mentaux de Vendée en 2001, 15 ont été de nouveau pris en charge dans des établissements pour enfants handicapés ; parmi les 40 enfants de 20 ans et plus sortis d'établissements pour déficients mentaux de Vendée en 2001, 15 ont à la sortie une activité à caractère professionnel en Centre d'Aide par le Travail (CAT).

L'enquête Etablissements Sociaux (ES) a été lancée pour la première fois en 1982. Reconduite en 1983, elle est devenue ensuite bisannuelle jusqu'en 1997. Réalisée à nouveau au 31 décembre 2001, ce sont ces résultats qui sont présentés dans cette étude. Cette enquête exhaustive est effectuée par voie postale auprès de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux chargés du suivi des enfants et adultes handicapés. En ce qui concerne les structures pour enfants handicapés, elle fournit :

- un inventaire des établissements et des services médico-sociaux (activité, localisation ...)
- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services
- une description des enfants ou adolescents accueillis ou suivis : sexe, âge, déficiences principale et associées, incapacités, mode d'hébergement et scolarisation

99% des établissements régionaux interrogés ont répondu ; ce taux de réponse est de 97% en Loire-Atlantique, et 100% dans les autres départements. Le taux d'exhaustivité de la clientèle régionale présente est ainsi estimé à 99%.

Informations

Pôle Handicapés - DDASS de Vendée

Olivier JEAN (chargé d'études statistiques) 02 40 12 85 68 Service Statistique - DRASS des Pays de la Loire

MAN - 6 rue René Viviani - BP 86218 - 44262 - NANTES CEDEX 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>